

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 91/155/CEE

1/ IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : Chlorure de sodium / sel de déneigement

Conforme aux normes françaises : NFP 98 – 180 et NF XP 98-181,

Conforme à la norme européenne: NF EN 16811-1.

Nom du producteur / fournisseur :

Ogamalp sas 230 rue de Savoie 74700 Sallanches

Tél : 33 (0)4 50 55 96 24 / Fax : 33 (0)4 82 53 21 40

Mail : commercial@ogamalp.com

2/ COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produits contenant plus de 91 % de chlorure de sodium (NaCl)

N° CAS désignation : 7647-14-5 chlorure de sodium

N° EINECS : 231-598-3

Constituant principal : Formule moléculaire : NaCl

Masse Moléculaire : 58,44 g

Additif : Hexacyanoferrate de sodium $\text{Fe}(\text{CN})_6\text{Na}_4 \cdot 10\text{H}_2\text{O}$ (voir fiche INRS n°195) : entre 3 et 200 mg/kg exprimé en ion $\text{Fe}(\text{CN})_6\text{Na}_4$ (voir fiches de spécification des produits).

N° CAS désignation : 13601-19-9

N° EINECS : 237-081-9

3/ IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Néant.

Ce produit ne présente aucun des risques répertoriés pour les substances dangereuses et n'appelle aucun conseil de prudence particulière.

4/ PREMIERS SECOURS

Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 91/155/CEE

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. En cas de douleur persistante, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Le produit n'est pas inflammable. Il ne présente aucune incompatibilité en cas d'utilisation des moyens d'extinction suivants : brouillard d'eau, mousse, CO₂, produits extincteurs à sec, mousse, anhydride carbonique.

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6/ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Eviter la formation de poussière.

Mesures pour la protection de l'environnement : Eviter les rejets dans les égouts ou les eaux de surface sinon diluer avec beaucoup d'eau.

Méthodes de nettoyage et de récupération : Recueillir par moyen mécanique ou à la pelle.

7/ MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation : Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions ; Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :

Exigence concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conserver hors de portée des enfants. Protéger de l'humidité.

En cas de stockage à l'air libre, il est recommandé de stocker le produit sur une aire étanchéifiée et de prévoir un système de collecte des eaux pluviales.

Il est conseillé d'utiliser des matériaux pour machines, installations et constructions résistant à la corrosion saline.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 91/155/CEE

8 / CONTROLE DE L'EXPOSITION / EQUIPEMENT ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition :

Il n'est pas nécessaire de prévoir de procédure de surveillance particulière. Pour la manutention du produit en vrac, nous conseillons de se conformer aux normes en vigueur sur les chantiers de travaux. Pour l'agencement des solutions de stockage, voir le point 7.

Equipelement et protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire : Protection respiratoire recommandée. Masque filtrant anti-poussière pour le travail en atmosphère chargée de particules de NaCl.

Protection des mains : Gants de protection

Matériel de gants : le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel mais aussi d'autres critères de qualité, et de différent pour chaque fabricant.

Temps de pénétration du matériel de gants : la durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

9 / PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- à 20° C :Solide cristallin
- Couleur :blanc ou gris
- Odeur :Inodore
- Non explosif
- Non inflammable
- Température de fusion :801°C
- Température d'ébullition :1413° C
- Masse volumique à 20° C :800 - 1600 kg/m3
- Solubilité dans l'eau à 20° C :358 g/litre
- pH en solution aqueuse à 100 g/l :6 à 9
- Densité de la solution saturée à 20°C :1,2
- Humidité relative d'équilibre à 20°C :75,3%

10 / STABILITE ET REACTIVITE

Le produit est chimiquement stable et n'est pas sujet à des réactions dangereuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 91/155/CEE

11 / INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit n'est pas classé toxique.
DL 50 : 3,75 g/kg (oral, rat).

12 / INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Le produit est soluble dans l'eau (voir paragraphe 9). Il n'existe pas de seuil maximal légal pour la concentration en ions chlorures dans l'eau. Cependant, la directive du 15 juillet 1980 des Communautés européennes indique "concentration approximative au-delà de laquelle des effets risquent de se produire : 200 mg/l".

(1 kg de sel (NaCl à 100 %) contient 600 g d'ions chlorure)

Dégradabilité : stable

Bio accumulation : non

Toxicité vis à vis des Daphnies : CL 50 à 24 h : 4800 mg/l

Toxicité vis à vis des poissons Brachydanio rerio : CL 50 à 24 h : 9000 mg/l

Influence sur la surface des végétaux (perturbations métaboliques) et sur le sol (déséquilibre minéral)

13 / CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Recommandations sur les produits en vrac:

En France, si le déchet salé contient plus de 20% de fraction soluble dans l'eau, il doit être éliminé dans un centre agréé pour stabilisation avant enfouissement ultime (centre d'enfouissement technique de classe 1). Hors France, voir la législation propre à chaque pays. Toutefois des petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Recommandations sur les produits conditionnés :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 / INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est soumis à aucune réglementation concernant le transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme à la directive 91/155/CEE
--

15 / INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les listes CEE ou d'autres sources dont nous avons connaissance.

16 / AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.